

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 FEVRIER 2017

1 - LOTISSEMENT JOLONOZ

Le Conseil Municipal autorise le maire :

- à signer la convention de passage pour la pose des câbles EDF et FT en relation avec la réalisation du lotissement
- à lancer la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des documents nécessaires aux marchés
- à contracter un emprunt ou une ligne de crédit de 200 000 euros pour le financement de cette opération.

2- COMMISSION TRAVAUX

Le maire donne le compte-rendu de la réunion.

3 - RESEAU EAU POTABLE

Le maire informe le Conseil Municipal que les travaux d'aménagement des périmètres de protection du captage d'eau potable ont débuté.

4 – ACCESSIBILITE

Suite à la présentation par le maire, le projet concernant la première phase de mise en accessibilité des bâtiments communaux est validé.

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- à lancer la consultation des entreprises et à signer l'ensemble des documents nécessaires aux marchés
- à signer la commande d'un montant de 9 840 euros TTC au bureau d'études TIVILLIER pour le marché de maîtrise d'oeuvre
- à signer la commande d'un montant de 1 440 euros TTC au bureau d'études TIVILLIER pour le marché de coordonnateur SPS
- à déposer les dossiers de demande de subventions.

5 – ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER

Le Conseil Municipal valide la proposition de l'EPF pour le rachat du bâtiment FONTANESI.

6 – VIVAL

Suite à la mise en liquidation de l'épicerie du Chti, la commune exercera son droit de préemption.

7 – COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

Le maire donne le compte-rendu des réunions.

8 – CCAS

Le maire donne le compte-rendu de la réunion.

9 – INDEMNITES DES ELUS

Le Conseil Municipal valide la revalorisation de l'indice de base utilisé pour le calcul des indemnités.

10 – MONUMENT AUX MORTS

Le Conseil Municipal valide l'inscription du Caporal THOZET Claude tué en Algérie en 1958 sur le monument aux morts.

11 – VEHICULE

Le Conseil Municipal autorise le maire à acquérir un véhicule sur le site WEBENCHERES pour le remplacement du fourgon des pompiers.